

Fiche de Données de Sécurité

KIRON



Fiche signalétique du 16/5/2023, révision 13

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: KIRON
Code commercial: 277

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Produit pour le bâtiment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
SAN MARCO GROUP S.P.A.
Via Alta 10
30020 MARCON (VE) - Italie -
Tel.+39 041 4569322
Fax. +39 041 5950153

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza.prodotti@sanmarcogroup.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) 24/24: + 33 (0)1 45 42 59 59
Information techniques: SAN MARCO GROUP SPA +39 041 4569322 (lu-ve 9.00-12.30 ;
13.30-17.00)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient du (de la) Neodecanoic acid, cobalt salt. Peut produire une réaction allergique.

Contient

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 20\%$ - $< 25\%$	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques	EC: 919-857-5 REACH No.: 01-2119463258-33-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
$\geq 1\%$ - $< 3\%$	bis(orthophosphate) de trizinc	Numéro Index: 030-011-00-6 CAS: 7779-90-0 EC: 231-944-3 REACH No.: 01-2119485044-40-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1. ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.
$\geq 1\%$ - $< 3\%$	poudre (stabilisée) d'aluminium	Numéro Index: 013-002-00-1 CAS: 7429-90-5 EC: 231-072-3 REACH No.: 01-2119529243-45-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 2.12/2 Water-react. 2 H261 ⚠ 2.7/1 Flam. Sol. 1 H228
$\geq 1\%$ - $< 3\%$	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques	EC: 918-481-9 REACH No.: 01-2119457273-39-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
$\geq 0.25\%$ - $< 0.5\%$	reaction mass of ethylbenzene and xylene	EC: 905-588-0 REACH No.: 01-2119539452-40-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 Estimation de la toxicité aiguë,

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

			ETA: ETA - Cutanée 1100 mg/kg pc ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l
>= 0.1% - < 0.25%	Neodecanoic acid, cobalt salt	CAS: 27253-31-2 EC: 248-373-0 REACH No.: 01- 2119970733 -31-XXXX	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.9/1 STOT RE 1 H372 ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 0. 0015% - < 0.005%	xylène (mélange d'isomères)	Numéro 601-022-00-9 Index: CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7 REACH No.: 01- 2119488216 -32-XXXX	⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
>= 0. 0015% - < 0.005%	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	Numéro 603-014-00-0 Index: CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01- 2119475108 -36-XXXX	⚠ 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1200 mg/kg pc ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 1200 mg/m³, 197 ppm
- poudre (stabilisée) d'aluminium - CAS: 7429-90-5
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 1 mg/m³ - Remarques: (R), A4 - Pneumoconiosis, LRT irr, neurotoxicity
- Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
 - Type OEL: ACGIH - TWA: 1755 mg/m³
- reaction mass of ethylbenzene and xylene
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair
- xylène (mélange d'isomères) - CAS: 1330-20-7
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr; hematologic eff; CNS impair
- 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STEL: 246 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - Eye and URT irr
- Valeurs limites d'exposition DNEL
- Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques
 - Consommateur: 300 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 1.5 mg/l - Consommateur: 0.9 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 300 - Consommateur: 300 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0
 - Consommateur: 0.83 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 83 mg/kg - Consommateur: 83 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 5 mg/m³ - Consommateur: 2.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- reaction mass of ethylbenzene and xylene
 - Consommateur: 12.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 221 mg/m³ - Consommateur: 260 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
 - Travailleur professionnel: 77 mg/m³ - Consommateur: 65.3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 289 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 - Travailleur professionnel: 442 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Consommateur: 1872 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 3182 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
- 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
 - Travailleur professionnel: 89 mg/kg - Consommateur: 89 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 1091 mg/m³ - Consommateur: 426 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 125 mg/kg - Consommateur: 75 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

Travailleur professionnel: 98 mg/m³ - Consommateur: 59 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 26.7 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur professionnel: 246 mg/m³ - Consommateur: 147 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Consommateur: 6.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

Cible: Eau douce - valeur: 20.6 µg/l

Cible: Eau marine - valeur: 6.1 µg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 117.8 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 56.5 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 35.6 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 µg/l

reaction mass of ethylbenzene and xylene

Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Cible: Eau douce - valeur: 8.8 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.88 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 463 mg/l

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 20 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.33 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	divers	--	--

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

Odeur:	caractéristique de solvant	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 3, H226	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>23 °C ° C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	> 20,5 mm ² /sec (40 °C)	--	--
Hydrosolubilité:		--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.28 kg/l	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Viscosité:	>20.5 mm ² /s	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :

KIRON

- a) toxicité aiguë
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- f) cancérogénicité
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Le produit est classé: STOT SE 3 H336
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- j) danger par aspiration
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5000 mg/m3

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
reaction mass of ethylbenzene and xylene

- a) toxicité aiguë
ETA - Cutanée 1100 mg/kg pc
ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 3523 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat 26 mg/l - Durée: 4h
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
a) toxicité aiguë
ETA - Orale 1200 mg/kg pc
ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 615 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 405 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 2.2 mg/l - Durée: 4h

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

KIRON

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 1000 mg/l - Durée h: 48

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

reaction mass of ethylbenzene and xylene

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 4.093 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 8.5 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Palaemonetes pugio

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons 3.3 mg/l - Remarques: Menidia menidia

Point final: NOEC 6.8 mg/l - Remarques: Daphnia magna

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 1474 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues 1550 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 1840 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR-Numéro ONU: 1263
IATA-Numéro ONU: 1263
IMDG-Numéro ONU: 1263
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Nom d'expédition: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL
IATA-Nom d'expédition: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL
IMDG-Nom d'expédition: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Classe: 3
ADR-Etiquette: 3
ADR - Numéro d'identification du danger :30
IATA-Classe: 3
IATA-Etiquette: 3
IMDG-Classe: 3
- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Groupe d'emballage: III
IATA-Groupe d'emballage: III
IMDG-Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
Polluant marin: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): (D/E)
IATA-Avion de passagers: 355
IATA-Avion CARGO: 366
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H331 Toxique par inhalation.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Water-react. 2	2.12/2	Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Flam. Sol. 1	2.7/1	Matière solide inflammable, Catégorie 1
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 1	3.9/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

Fiche de Données de Sécurité

KIRON

	dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.